

# « Vallée du Canut » Site Natura 2000 et Espace naturel sensible



# Ordre du jour

---

- Avancée des travaux de restauration de landes (parcelles communales et départementales)
- Points sur les outils contractuels (Chartes et contrats Natura 2000)
- Informations sur des moyens d'actions complémentaires
  - aides de l'agence de l'eau
  - études sur les continuités écologiques des landes

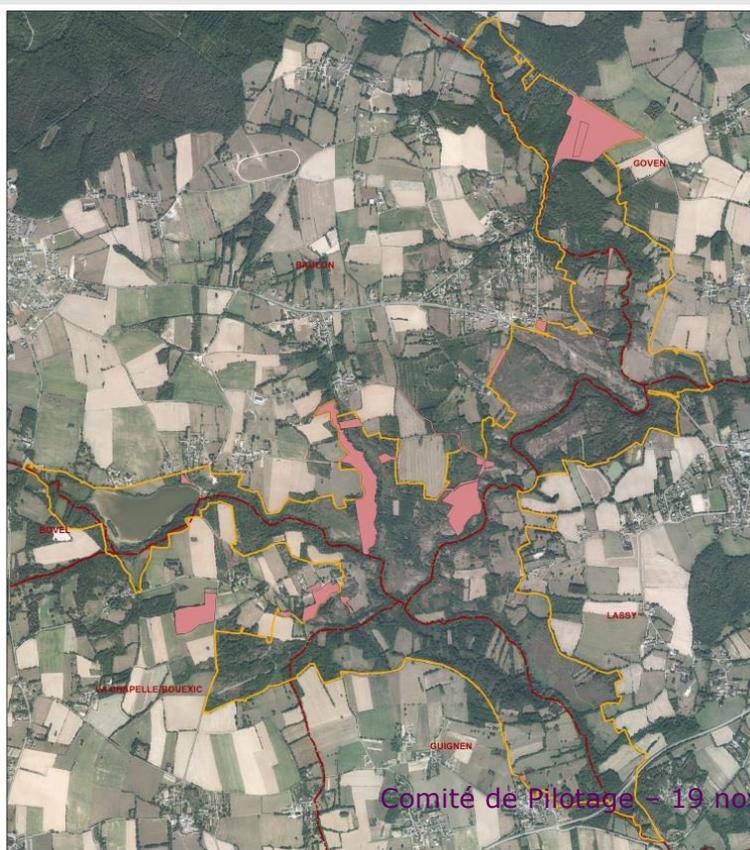
# Avancée des travaux de restauration de landes

---

- Rappel des démarches engagées dans le cadre du contrat Natura 2000 sur les parcelles communales
  - Les communes de Guignen, Baulon, Goven et la Chapelle-Bouëxic ont signé en octobre 2016 une convention de délégation de gestion avec le Conseil Départemental
  - La durée de la convention est de 5 ans – les conventions arrivent donc à échéance en octobre 2021

# Avancée des travaux de restauration de landes

- Surfaces concernées par les conventions de gestion



	Total des surfaces par communes (ha)
Guignen	0,1
Baulon	26
Goven	10,67
La Chapelle Bouexic	0,9
Total - surface en convention	37.67

# Avancée des travaux de restauration de landes

---

- Rappel des démarches engagées dans le cadre du contrat Natura 2000 sur les parcelles communales
  - Contrat Natura 2000 100% Etat sur une période de 2 ans (2017-2019)
  - Toutes les actions prévues au contrat sont terminées
  - Des actions de restauration de landes se poursuivent sur les parcelles communales – en dehors des secteurs concernés par le contrat Natura 2000



# Actions 2017 – lande de l'Ermitage



Site Natura 2000 Vallée du Canut - Projet de contrat Natura 2000  
Action N01Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

 Périmètre du site Natura 2000 de la Vallée du Canut  
 Parcelles concernées par le contrat Natura 2000

**Secteurs de landes et pelouses à restaurer**  
 Zone R1 : Restauration par bucheronnage manuel et gyrobroyage mécanique

Comité de Pilotage – 19 novembre 2020

Sources : © Département d'Ille-et-Vilaine Vilaine 2016 - DAE - SEN / DGFIP - Cadastre juin 2011® / BD ORTHO® - © IGN 2010. - Conception graphique : DAE - septembre 2016



# Actions 2017 – lande de l'Ermitage

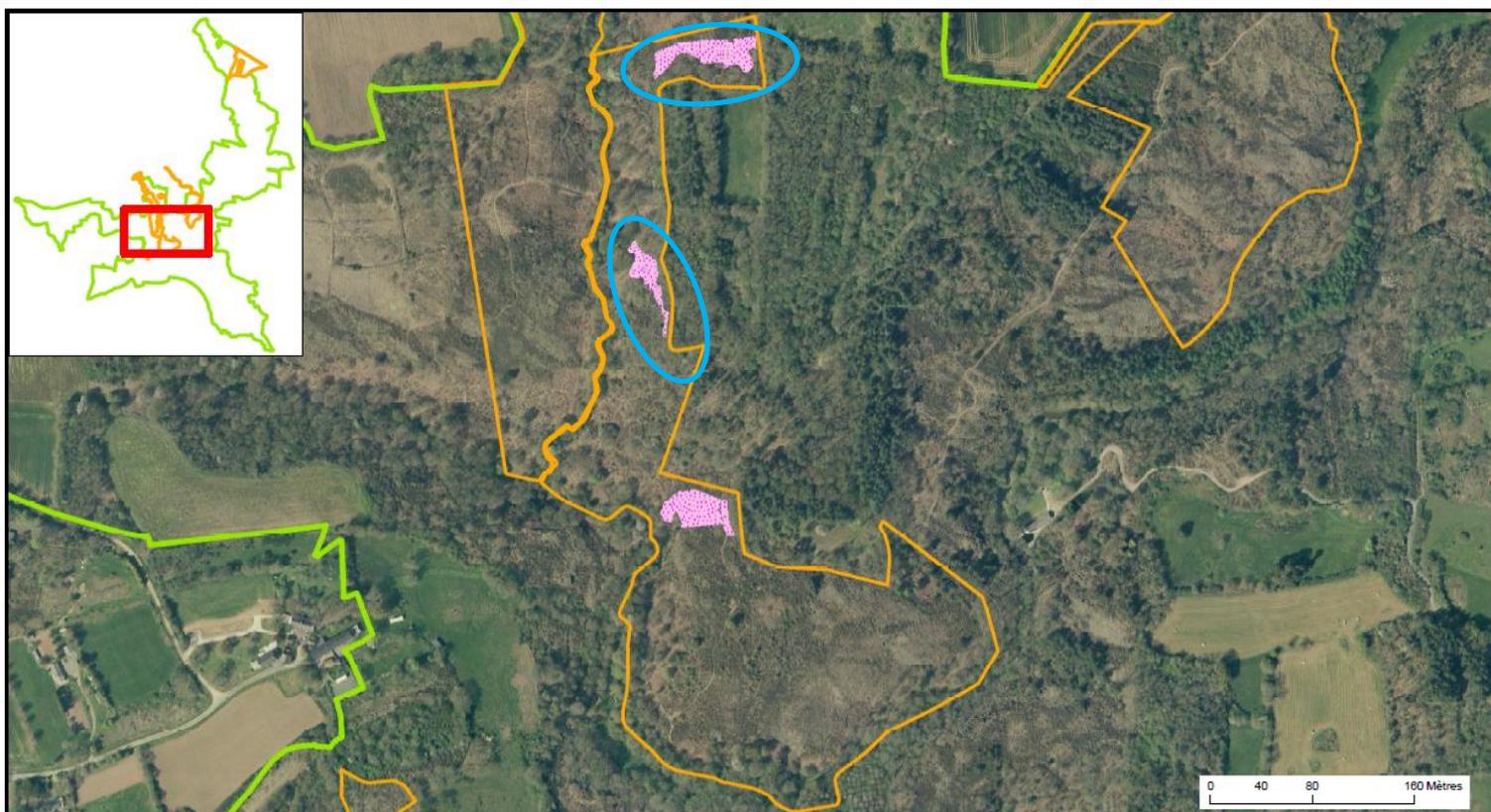
Avant  
travaux



Comité de Pilotage - 19 novembre 2020

Après travaux

# Actions 2017 – Baulon



Site Natura 2000 Vallée du Canut - Projet de contrat Natura 2000  
Action N01Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

-  Périmètre du site Natura 2000 de la Vallée du Canut
-  Parcelles concernées par le contrat Natura 2000

#### Secteurs de landes et pelouses à restaurer

-  Zone E2 - Entretien par brûlage léger et débroussaillage manuel

Comité de Pilotage – 19 novembre 2020



# Actions 2017 – Baulon

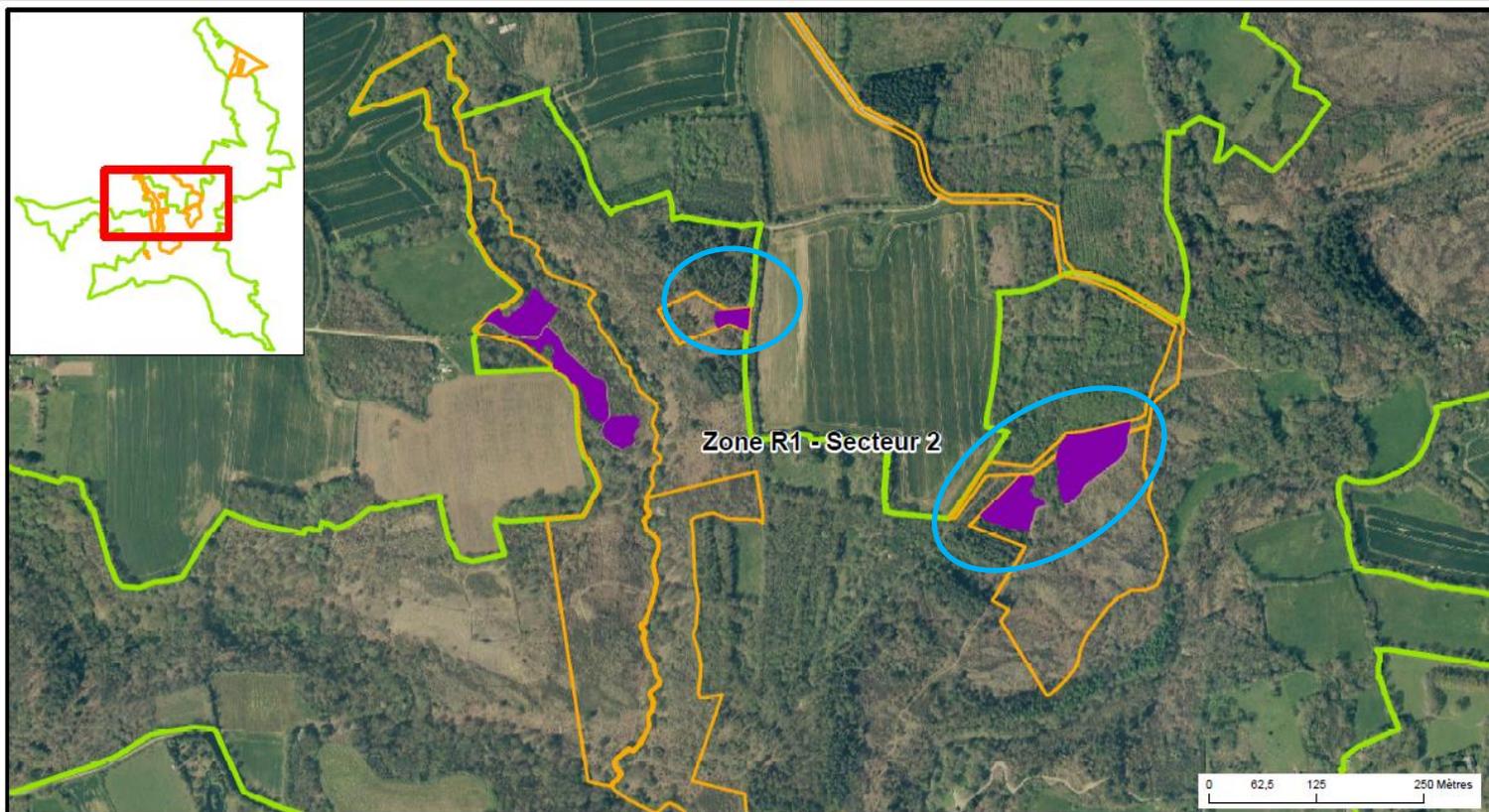
Avant  
travaux



Comité de Pilotage - 19 novembre 2020

Après travaux

# Actions 2017 – Baulon



Site Natura 2000 Vallée du Canut - Projet de contrat Natura 2000  
Action N01Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

-  Périmètre du site Natura 2000 de la Vallée du Canut
-  Parcelles concernées par le contrat Natura 2000
- Secteurs de landes et pelouses à restaurer**
-  Zone R1 : Restauration par bucheronnage manuel et gyrobroyage mécanique

Comité de Pilotage – 19 novembre 2020



# Actions 2017 – Baulon

Avant  
travaux

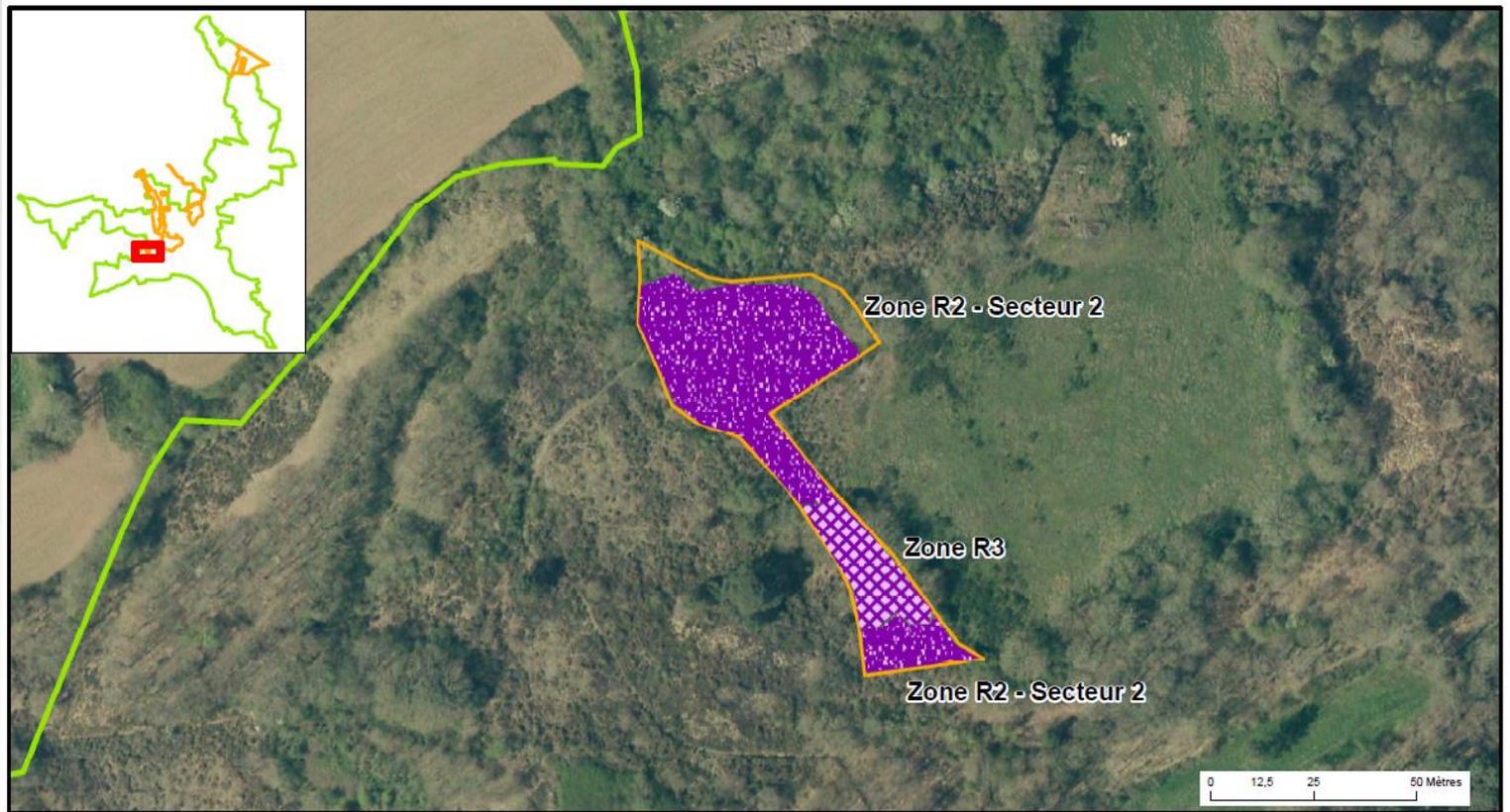


Abattage  
des arbres

Comité de Pilotage - 19 novembre 2020

Après travaux

# Actions 2017 – Chapelle Bouëxic



Site Natura 2000 Vallée du Canut - Projet de contrat Natura 2000  
Action N01Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

- |   |   |
|---|---|
|  Périmètre du site Natura 2000 de la Vallée du Canut | <b>Secteurs de landes et pelouses à restaurer</b>   |
|  Parcelles concernées par le contrat Natura 2000     |  Zone R2 : Restauration par bucheronnage et débroussaillage manuels  |
|   |  Zone R3 : Restauration par création d'éclaircies au sein du bosquet |

Comité de Pilotage – 19 novembre 2020

# Actions 2017 – Chapelle Bouëxic

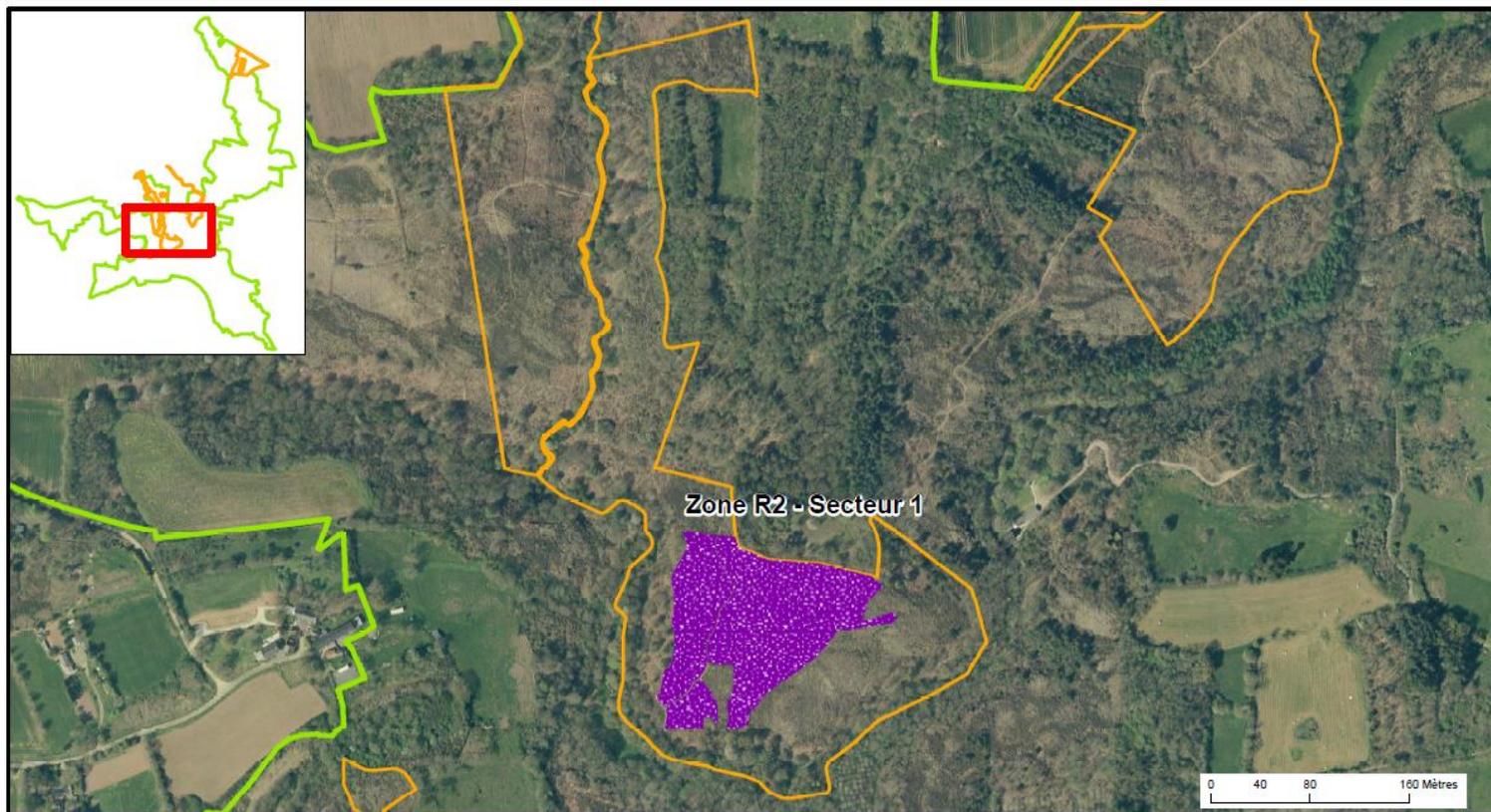
Avant  
travaux



Après travaux  
Comité de Pilotage – 19 novembre 2020



# Actions 2018 – Baulon



Site Natura 2000 Vallée du Canut - Projet de contrat Natura 2000  
Action N01Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

 Périmètre du site Natura 2000 de la Vallée du Canut  
 Parcelles concernées par le contrat Natura 2000

**Secteurs de landes et pelouses à restaurer**  
 Zone R2 : Restauration par bucheronnage et débroussaillage manuels

# Actions 2018 – Baulon

---

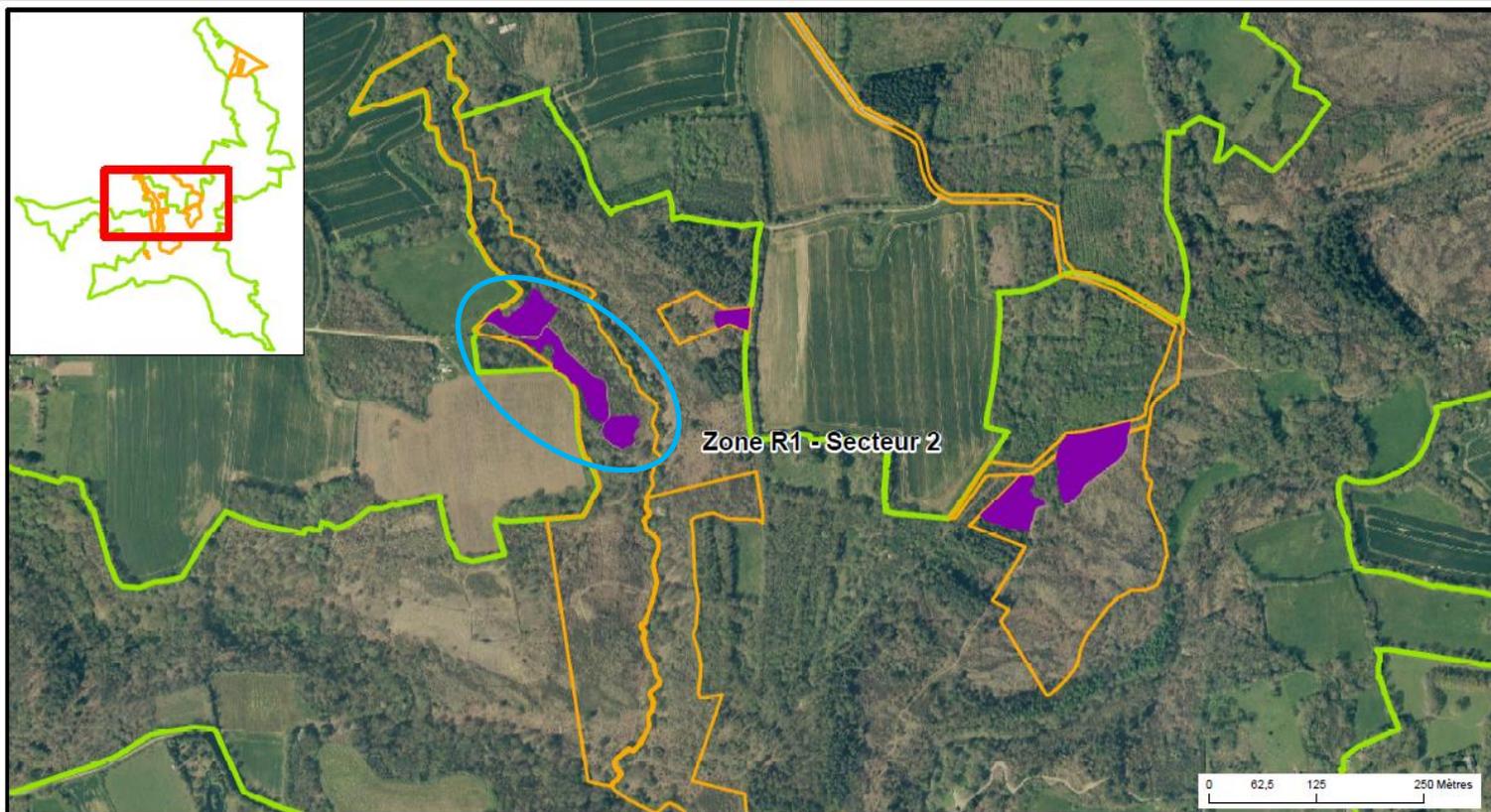


Avant  
travaux

Comité de Pilotage – 19 novembre 2020



# Actions 2018 – Baulon



Site Natura 2000 Vallée du Canut - Projet de contrat Natura 2000  
Action N01Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

 Périmètre du site Natura 2000 de la Vallée du Canut  
 Parcelles concernées par le contrat Natura 2000

**Secteurs de landes et pelouses à restaurer**

 Zone R1 : Restauration par bucheronnage manuel et gyrobroyage mécanique



# Actions 2018 – Baulon

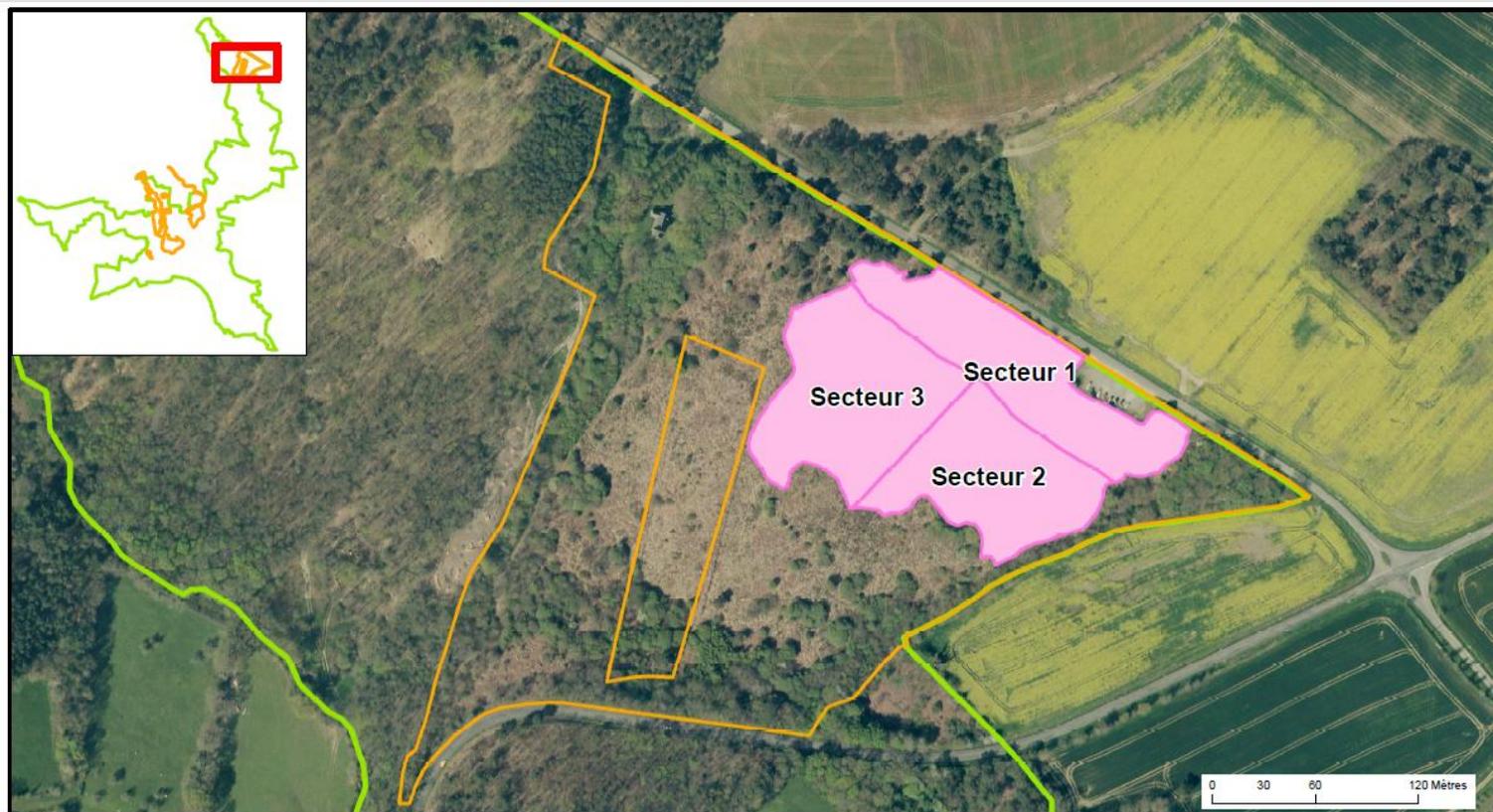
---

Avant  
travaux



Abattage  
des ligneux

# Actions 2019



Site Natura 2000 Vallée du Canut - Projet de contrat Natura 2000  
Action N01Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

 Périmètre du site Natura 2000 de la Vallée du Canut  
 Parcelles concernées par le contrat Natura 2000

**Secteurs de landes et pelouses à restaurer**  
 Zone E1 : Fauche d'entretien par rotation

Comité de Pilotage – 19 novembre 2020



# Avancée des travaux de restauration de landes

---

- Restaurations de landes dans le cadre du plan de gestion (parcelles ENS)
  - Actions de restauration de landes simultanées sur les parcelles communales et départementales (même entité de gestion écologique) notamment sur le secteur de Launay (le long du sentier d'interprétation)
  - Coupes de résineux le long du sentier d'interprétation afin de restaurer des landes et d'ouvrir le paysage pour une meilleure lisibilité des affleurements rocheux et des landes



# Points sur les outils contractuels

---

## □ Chartes Natura 2000 :

- Elle vise au maintien de bonnes pratiques, et à la poursuite d'une gestion courante favorable à la biodiversité.
- La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations destinés à prévenir la dégradation du milieu naturel.
- La signature de la charte Natura 2000 peut donner droit à l'exonération de la taxe sur les propriétés non bâties
- Signature sur la base du volontariat à tout moment de l'année





# Points sur les outils contractuels

---

## □ Contrats Natura 2000 :

- Objectif : mise en place ou l'adaptation d'une gestion du milieu naturel en faveur des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire.
- deux types de contrats Natura 2000 :
  - « forestier » : finance des investissements non productifs en forêts et espaces boisés
  - « ni agricole, ni forestier » : il finance des investissements ou actions d'entretien en faveur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire

# Points sur les outils contractuels

---

## □ Contrats Natura 2000 :

- Financement à 100% des travaux pour un propriétaire privé – 80% pour un propriétaire public
  - Nécessité de déposer un dossier dans le cadre d'appels à projets de la Région Bretagne (2 appels à projets par an)
- Co-financé par le fond européen FEADER (53%) et par l'Etat (47%)
  - La programmation européenne du Feader 2014 – 2020 se termine. Période de transition en 2021



# Points sur les outils contractuels

---

- Mesures agri-environnementales et climatiques - MAEC :
  - En complément des MAEC proposées plus largement (mesures systèmes, réductions de produits phytosanitaires, etc.), des mesures spécifiques sont proposées sur des territoires à enjeux biodiversité (cas du site Natura 2000).
  - Les engagements concernent des zones en herbe pour lesquelles un effort supplémentaire est demandé (activités agricoles extensives : fauche à partir du 1er juillet, pas de fertilisation...). Ce manque à gagner du point de vue des rendements est alors compensé par une rémunération à l'hectare plus importante que les autres MAEC.

# Points sur les outils contractuels

- Mesures agri-environnementales et climatiques - MAEC :
  - S'appuie sur les financements de la PAC (2<sup>ème</sup> pilier)
  - Les discussions concernant la prochaine programmation de la politique agricole commune (PAC) se déroulent au niveau européen
  - Nouvelles mesures applicables en 2023



# Informations sur des moyens d'actions complémentaires

---

## □ Aides de l'agence de l'eau :

- Appel à initiatives 2020 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'accompagnement des plans nationaux d'actions (PNA)
- La loutre est une espèce d'intérêt communautaire et fait l'objet d'un PNA
- Réponse du Département d'Ille-et-Vilaine, conjointement avec le Groupe Mammalogique Breton afin d'aménager des passages à loutre
- Réalisation des aménagement en 2020 - 2021



# Informations sur des moyens d'actions complémentaires

## □ Aides de l'agence de l'eau :

### ■ Ouvrages concernés par l'aménagement de passages à loutre :

- Pont de l'étang de l'Abbaye (RD773) – ruisseau de la Moutte
  - Pont des secrets 1 (RD224) – rivière de l'Aff
  - Pont des secrets 2 (RD224) – ruisseau de la Moutte
  - Pont au niveau du lieu-dit la Ragotière (RD776) – rivière du Canut
- **Pont Edreul (RD44) – rivière du Canut**
  - **Pont au Prieur (RD38) – à la confluence entre le Canut et le ruisseau de Lampâtre**
  - **Pont du Bignon (RD62) - rivière du Canut**



3 ouvrages sur  
la vallée du  
Canut

# Informations sur des moyens d'actions complémentaires

---

- Etudes sur les continuités écologiques des landes :
  - Dans le cadre de son action pour la préservation des landes, le Département d'Ille-et-Vilaine a initié en 2019 une étude sur la continuité écologique des landes.
  - Territoire concerné : sud et sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine (géologie favorable à l'installation de landes sèches)
  - Elaboration d'un plan d'action partagé avec les collectivités locales afin de protéger et gérer les landes



# Informations sur des moyens d'actions complémentaires

---

- Etudes sur les continuités écologiques des landes :
  - Les landes sont des habitats d'intérêt communautaires et accueillent également des espèces d'intérêt communautaire
  - Ces espèces ont besoin d'espaces suffisant pour assurer l'ensemble de leur cycle de vie (se nourrir – se reproduire – se reposer)
  - D'où la nécessité de préserver tous les lambeaux de landes et pas uniquement des espaces emblématiques tels que la Vallée du Canut, dans une logique de continuité écologique



# Réflexion sur l'élaboration d'un plan de communication

## Communication

### Parution prochaine lettre d'information

LA VALLÉE DU CANUT

### Vous êtes propriétaires de milieux naturels dans le site Natura 2000 ?

**Quelles possibilités d'entretien de vos terrains ?**



- Vous pouvez signer la **Charte Natura 2000** et vous engager au maintien de bonnes pratiques d'une gestion courante favorable à la biodiversité du site. En contrepartie, vous pouvez demander l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Vous pouvez financer des travaux de restauration de milieux naturels d'intérêt communautaire par le biais d'un Contrat Natura 2000. Les coûts engagés par ces travaux sont **financés** (remboursés à 100% **si vous êtes** propriétaires privés).
- Si vous êtes agriculteurs, vous pouvez signer une **mesure agri-environnementale**. Ces MAEC permettent une contrepartie financière pour l'adaptation de la gestion sur des parcelles déclarées à la PAC (ex. : fauche à partir du 1<sup>er</sup> juillet, remise en herbe, absence de fertilisation...).

La Vallée du Canut est également un Espace Naturel Départemental **sentinel**, **patrimoine** de préservation des milieux naturels. Le Département d'Ille-et-Vilaine achète des terrains en zone de préservation pour essayer de restaurer la gestion **des milieux naturels** dégradés.

**Vous ne souhaitez pas intervenir** : vous-même vos terrains mais souhaitez vendre votre parcelle pour préserver le patrimoine agricole ancestral ? Contacter Anne Piquet, chargée de fonction au Département d'Ille-et-Vilaine : 02.99.02.20.74 ou [anne.piquet@illevilaine.fr](mailto:anne.piquet@illevilaine.fr)



**La Vallée du Canut**

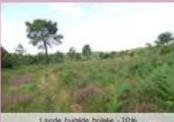
**La lettre Natura 2000**

N° 5 - Novembre 2020



**Un exemple de réussite pour préserver un milieu naturel**

La lande humide de l'Étang à Gouin est située sur un terrain communal. La municipalité de Gouin a été le club, en 2016 de désigner le gestion de la lande humide de l'Étang à Gouin au Département d'Ille-et-Vilaine. Les terres sont des espaces agricoles par des propriétaires locaux, principalement de la famille des Étienne (France, France...). En l'absence de gestion, comme cela a été le cas pendant plus de trente ans, la lande a été jetée à terre et abandonnée. Ce qui lui a permis la biodiversité unique en abritant la lande. C'est pourquoi elle est essentielle pour préserver ce patrimoine naturel.

Avant 2016	Pendant 2018	Après 2019
		
Lande humide boisée - 2016	Travaux de recouvrement (battage des arbres)	Battage de la lande et exportation de la roquette

### Un patrimoine à préserver



L'agriculture a depuis toujours façonné le territoire. Elle contribue à façonner l'identité des territoires à travers l'adoption des pratiques à la topographie, aux qualités des sols, etc. Les paysages et les richesses naturelles de la Vallée du Canut sont des lieux marquants du territoire. Ils constituent un atout pour son attractivité et sont une préoccupation des habitants depuis longtemps prise en compte par les collectivités locales.

Le dispositif Natura 2000 a pour objectif de préserver les espèces et les milieux naturels d'intérêt européen, et s'agit pour partie d'opérer des milieux naturels (parcs, réserves, etc.) et d'habiter naturellement agropastorales, c'est-à-dire de maintenir dans de bonnes conditions de production agricole et de préserver l'environnement.

Vous pouvez bénéficier gratuitement de services naturalistes par un simple formulaire disponible sur le site : [www.illevilaine.fr/natura2000](http://www.illevilaine.fr/natura2000)

Marie BÉREVE, Présidente du Comité de pilotage de la Vallée du Canut 2000 et conseillère départementale en charge de l'eau et de l'environnement

### NATURA 2000 EN QUESTIONS

Comment sont désignés les sites Natura 2000 ?

Pour désigner les sites Natura 2000, des inventaires scientifiques sont menés. Seuls les habitats et espèces des directives européennes justifiant la désignation d'un site. C'est souvent à partir d'inventaires français (INET, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, etc.) que les sites Natura 2000 sont désignés.

Qui gère les sites Natura 2000 ?

Depuis 2005, l'Etat a transféré la gestion des sites Natura 2000 au département. C'est par le comité de pilotage de la Vallée du Canut que les décisions sont prises pour la gestion des sites Natura 2000.

Sur la Vallée du Canut, le Département d'Ille-et-Vilaine, également propriétaire du site au titre des espaces naturels départementaux, a été la structure responsable Natura 2000. La présidence du comité de pilotage et la détermination de la structure responsable sont soumises au préfet de l'Ille-et-Vilaine. Quels moyens sont disponibles ?

Tous les actions liées à Natura 2000 peuvent être financées à 50% par l'Etat et l'Union européenne. Le financement est de 50,5 quand il concerne un établissement public.




Département d'Ille-et-Vilaine  
 Service patrimoine naturel  
 Arnette ANDRIEU  
 1, avenue de la Préfecture - CS 34218 - 35042 RENNES Cedex  
 Tél. 02 99 02 20 73 ou 07 87 25 83 89  
[arnette.andrieu@illevilaine.fr](mailto:arnette.andrieu@illevilaine.fr)

Créez vos photos à A. Andrieu ?  
[www.illevilaine.fr](http://www.illevilaine.fr)  
 Suivez nous sur 

Ille-et-Vilaine, la vie à taille humaine

Merci de votre attention